

Qu'est-ce que la certification en langues ?

Les compétences linguistiques peuvent faire l'objet d'une évaluation externe (standardisée et internationalement reconnue), appelée la certification.

La certification est réalisée à travers un test portant sur diverses **compétences écrites et/ou orales**, et permettant de situer le niveau du candidat sur une échelle précise, sous forme d'un score, ou d'un niveau de référence.

L'ensemble de ces certifications prennent appui de manière directe ou indirecte sur le Cadre Européen Commun de Référence en Langues (CECRL) qui établit six niveaux allant du plus faible au plus élevé: **A1, A2, B1, B2, C1, C2**.

Le candidat peut ensuite faire usage du résultat à son gré, dans sa vie universitaire et professionnelle.

Certains certificats ont une durée de **validité limitée**, mais peuvent être repassés régulièrement ; d'autres sont - en théorie - à validité illimitée, mais leur date d'obtention est souvent prise en compte.

Les certifications proposées à l'Université de Montpellier

TOEIC
ANGLAIS

BULATS
ALLEMAND

BULATS
ANGLAIS

BULATS
ESPAGNOL

BULATS
FRANCAIS

TFI

Niveau B2

niveau (indépendant ou intermédiaire) est celui le plus souvent demandé dans l'enseignement supérieur.

Il s'agit généralement du niveau à atteindre dans sa première langue vivante à la sortie du baccalauréat.

Il signifie que le candidat.

- * peut **comprendre** le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un contexte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité ;
- * peut **communiquer** avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un, ni pour l'autre ;
- * peut **s'exprimer** de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.

